

## Le divorce et ses conséquences patrimoniales :

### La pension alimentaire entre époux, à l'occasion d'un divorce, est due jusqu'à quand ?

**NEWSLETTER 15 305 du 18 AOUT 2015**



**JEAN PASCAL RICHAUD**

#### Le contexte.

Dans le cadre d'un divorce contentieux, l'ordonnance de non conciliation (ONC) a condamné M. au versement d'une pension alimentaire au profit de Mme, d'un montant de 1250 €/mois sur le fondement des dispositions de l'article 255, 6° du Code civil.

M. fait appel de l'ONC et obtient la réduction de la pension alimentaire en question à 1.000 €/mois.

Le divorce est prononcé par la suite et confirmé. Des difficultés liquidatives surviennent et M., conforté par la Cour d'appel (CA Douai du 26/9/2011), estime qu'il a trop versé à Mme entre l'ONC et la date de confirmation du divorce !

Mme conteste la restitution de ce soi-disant trop versé au titre de la pension alimentaire considérée (environ 28.000 €) !

**Question posée.** Jusqu'à quand la pension alimentaire est-elle due ? Jusqu'à l'ONC ou jusqu'au prononcé du divorce définitif ?

**Position de la Cour de cassation.**

Réponse de la Cour de cassation, au visa des articles 254 et 255 du Code civil et des articles 1121 (*devenu l'article 1086 du même code*) et 1122 du Code de Procédure civile **dans un arrêt en date du 15 mai 2013** (Cass. 1ère civ., 15 mai 2013, n°12-11516, FP+B+I) ;

(...)

*"Sur le moyen unique, pris en sa première branche, qui est recevable :*

*Vu les articles 254 et 255 du code civil, ensemble les articles 1121 et 1122 du code de procédure civile, dans leur rédaction antérieure à celle issue de la loi du 26 mai 2004 ;*

**Attendu que la pension alimentaire allouée pendant la procédure de divorce prend fin à la date à laquelle le divorce devient irrévocable ;**

*Attendu, selon l'arrêt attaqué, qu'un arrêt du 3 mars 2005 a réduit le montant de la pension alimentaire accordée par une ordonnance de non-conciliation du 27 novembre 2003 à Mme X... pour la durée de l'instance en divorce ; qu'après le prononcé du divorce des époux, par un arrêt du 28 juin 2007 ayant confirmé sur ce point le jugement du 9 juin 2005, des difficultés sont nées pour la liquidation de leurs intérêts patrimoniaux ;*

*Attendu que, pour décider que M. Y... est créancier de Mme X... à hauteur d'une certaine somme au titre d'un trop-versé de pension alimentaire, l'arrêt retient que, pour la période allant du mois de novembre 2003 au mois de juin 2007, date à laquelle le divorce a été prononcé, une pension alimentaire mensuelle de 1 000 euros était due, soit 43 000 euros pour quarante-trois mois ;*

*Qu'en statuant ainsi, alors que la pension alimentaire ne cessait d'être due qu'à l'issue du délai ouvert pour former un pourvoi contre la disposition de l'arrêt qui avait confirmé le jugement ayant prononcé le divorce des époux, la cour d'appel a violé les textes susvisés ;*

*PAR CES MOTIFS, et sans qu'il y ait lieu de statuer sur les autres griefs :*

*CASSE ET ANNULE, mais seulement en ce qu'il a dit que M. Y... est créancier de Mme X... pour la somme de 27 945,67 euros au titre d'un trop-versé de pension alimentaire, l'arrêt rendu le 26 septembre 2011, entre les parties, par la cour d'appel de Douai ; remet, en conséquence, sur ce point, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel d'Amiens ;"*

(...)

## Observation(s), remarque(s) pratique(s) :

→ En l'espèce soumise à la Cour de cassation, tant que le délai du pourvoi en cassation n'était pas expiré, le divorce ne pouvait acquérir force de chose jugée et les mesures provisoires devaient alors continuer à s'appliquer ; par suite la pension alimentaire était toujours due ! (CQFD) ;

→ Cet arrêt réaffirme que les mesures provisoires décidées par le Juge aux Affaires Familiales (JAF) lors de l'audience de conciliation et résultant de l'ONC doivent être exécutées jusqu'à ce que la décision de divorce soit passée en force de chose jugée, *i.e* jusqu'à ce qu'elle soit purgée de toutes les voies de recours ;

→ La solution ne semble pas nouvelle (V. Cass. 2ème civ., 4 juill. 2012, n°00-18092) ;

## Pour aller plus loin. Le coin des Chercheurs...Voir notamment...

- Dr. famille, sept. 2013, comm. 115, obs. J-R Binet.

**Cette question et bien d'autres, seront traitées lors des trois journées de formation consacrées à ce thème :**

Les 27 et 28 août à **CLERMONT FERRAND** [CLIQUEZ ICI](#)

Le 29 Septembre à **LYON** [CLIQUEZ ICI](#)


Le 24 novembre à **PARIS** [CLIQUEZ ICI](#)

Formation professionnelle en gestion de patrimoine

**FAC** **jacquesduhem.com**  
FORMATIONS • AUDIT • CONSEIL

## CATALOGUE DES FORMATIONS





<b>27 ET 28 AOUT 2015</b>	<b>CLERMONT FERRAND</b> 	<b>Séminaire de rentrée Pratique de l'ingénierie patrimoniale</b>	<b>JACQUES DUHEM JEAN PASCAL RICHAUD STEPHANE PILLEYRE PIERRE YVES LAGARDE</b>	<b>Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a></b>
-------------------------------	--	---	--	--

**FAC JD – Formation Audit Conseil Jacques Duhem**  
**38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE**  
[jacques@fac-jacques-duhem.fr](mailto:jacques@fac-jacques-duhem.fr) [jacquesduhem.com](http://jacquesduhem.com)  
Formation professionnelle n° 83630413763 auprès du Préfet de la région Auvergne

3 ET 4 SEPTEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Mise en pratique du conseil patrimonial (Etudes de cas)	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
8 SEPTEMBRE 2015	<b>RENNES</b> 	Comment élaborer la stratégie de rémunération et d'épargne du chef d'entreprise ?	PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
10 SEPTEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Les clés pour élaborer une stratégie retraite pertinente : comparaison chiffrée et patrimoniale des solutions	VALERIE BATIGNE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
22 SEPTEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	La transmission à titre onéreux du patrimoine professionnel : aspects fiscaux La vérité par les textes... et par les chiffres....	JACQUES DUHEM et STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
29 SEPTEMBRE 2015	<b>LYON</b> 	La gestion patrimoniale du divorce	JACQUES DUHEM et JEAN PASCAL RICHAUD	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
2 OCTOBRE 2015	<b>MONTPELLIER</b> 	Investissement immobilier : Enfer ou paradis fiscal ?	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
6 OCTOBRE 2015	<b>AIX EN PROVENCE</b> 	Les clefs pour élaborer une stratégie retraite pertinente	VALERIE BATIGNE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
6 OCTOBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Investissement immobilier : enfer ou paradis fiscal ?	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>

8 OCTOBRE 2015	<b>BAYONNE BIARITZ</b> 	Des produits à la stratégie...	STEPHANE PILLEYRE ET PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
12 OCTOBRE 2015	<b>LILLE</b> 	Des produits à la stratégie...	STEPHANE PILLEYRE ET PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
13 14 OCTOBRE 2015	<b>MARTINIQUE</b> 	Comment intégrer les nouveautés dans les stratégies patrimoniales ?	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
13 14 OCTOBRE 2015	<b>NICE</b> 	Immobilier d'entreprise	FREDERIC AUMONT	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
13 OCTOBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Des produits à la stratégie...	STEPHANE PILLEYRE ET PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
3 NOVEMBRE 2015	<b>NANTES</b> 	Des produits à la stratégie...	STEPHANE PILLEYRE ET PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
4 NOVEMBRE 2015	<b>LYON</b> 	Des produits à la stratégie...	STEPHANE PILLEYRE ET PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
12 13 NOVEMBRE 2015	<b>NICE</b> 	Fiscalité de la transmission à titre onéreux de la PME opérationnelle	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
19 20 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Les sociétés holding analyse juridique sociale et fiscale	PIERRE YVES LAGARDE ET JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
19 NOVEMBRE 2015	<b>BORDEAUX</b> 	Développer votre chiffre d'affaires grâce à l'assurance vie	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>

23 NOVEMBRE 2015	<b>LYON</b> 	Fiscalité du patrimoine professionnel : la vérité par les textes et par les chiffres	JACQUES DUHEM ET STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
24 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Stratégies de rémunération des dirigeants	PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
24 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	La gestion patrimoniale du divorce	JACQUES DUHEM ET JEAN PASCAL RICHAUD	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
24 NOVEMBRE 2015	<b>GRENOBLE</b> 	Développer votre chiffre d'affaires grâce à l'assurance vie	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
26 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Développer votre chiffre d'affaire grâce à l'assurance vie	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
27 NOVEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	La location meublée : gestion et optimisation	STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
1 DECEMBRE 2015	<b>NICE</b> 	La transmission à titre gratuit des PME	FREDERIC AUMONT	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
2 DECEMBRE 2015	<b>NICE</b> 	Le patrimoine professionnel et l'ISF	YASEMIN BAILLY SELVI	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
8 DECEMBRE 2015	<b>PARIS</b> 	Sociétés civiles : une approche juridique et fiscale pratico-pratique...	JEAN PASCAL RICHAUD ET STEPHANE PILLEYRE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>

10 DECEMBRE 2015	<p style="text-align: center;"><b>PARIS</b></p> 	Les stratégies <i>d'encapsulation</i> des résultats dans les sociétés passibles de l'IS	PIERRE YVES LAGARDE	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>
10 DECEMBRE 2015	<p style="text-align: center;"><b>AIX EN PROVENCE</b></p> 	Investissement immobilier : enfer ou paradis fiscal ?	JACQUES DUHEM	Détails et inscriptions <a href="#">CLIQUEZ ICI</a>